

Programme National Exceptionnel (PNE) de formation résidentielle au titre de l'année universitaire 2016-2017 Enseignants/Chercheurs/Doctorants non salariés

I. Échéancier M.E.S.R.S :

07 janvier 2016: Lancement du programme boursier (Enseignants/Chercheurs/Doctorants non salariés), Appel à candidatures.

Du 10 au 31 janvier 2016 : Dépôt des candidatures au niveau des établissements universitaires et de recherche.

Le 01 et 02 Février 2016 : Examen des candidatures au niveau des établissements universitaires et de recherche (conseils scientifiques).

Le 03 et 04 Février 2016 (Date limite) : Transmission des dossiers de candidatures aux Conférences Régionales Universitaires.

Du 07 au 11 Février 2016 : Examen des candidatures et contrôle de conformité réglementaire par les Conférences Régionales des Universités (Respecter calendrier CRUEst ci-dessous).

Du 14 Février au 01 Mars 2016 : Contrôle de conformité réglementaire par le M.E.S.R.S au niveau de chaque région :

- du 14 au 16 février 2016 : Région Centre
- du 21 au 23 février 2016 : Région Est
- du 28 février au 01 mars 2016 : Région Ouest

Le 13 Mars 2016 : Transmission aux MESRS des dossiers définitifs des candidatures remplissant les conditions réglementaires d'éligibilité et ultime examen des dossiers pour les régions Centre et Est.

Le 20 Mars 2016 : Transmission aux MESRS des dossiers définitifs des candidatures remplissant les conditions réglementaires d'éligibilité et ultime examen des dossiers pour la région Ouest.

Fin Mars 2016 : Transmission aux Conférences Régionales Universitaires des listes des doctorants admissibles au programme boursier de formation résidentielle à l'étranger.

* Les dates des évaluations scientifiques des dossiers de candidatures par les comités d'experts scientifiques seront précisées ultérieurement.

* Les dépôts des dossiers de demande de visa par les doctorants retenus, ce feront à partir du mois de Juin 2016.

* Des notes d'informations relatives aux étapes du programme suivront.

II. Calendrier CRUEst :

Pour permettre une meilleure prise en charge des dossiers des candidats au programme boursier national exceptionnel PNE 2016-2017 (Enseignants/Chercheurs /Doctorants non salariés), il est demandé de veiller au respect du calendrier suivant :

Établissements	Date	Horaire
U. OEB	Dimanche 07 février 2016	De 08h30 à 09h30
U. M'sila + ENS M'Sila		De 09h30 à 10h30
U. BBA		De 10h30 à 11h30
U. Jijel		De 11h30 à 12h30
U. Sétif 1		De 13h00 à 14h00
U. Sétif 2 + ENS Sétif		De 14h00 à 15h00
ENS Constantine		De 15h00 à 16h00
U. Batna 1	Lundi 08 février 2016	De 08h30 à 09h30
U. Batna 2		De 09h30 à 10h30
U. Ouargla + ENS Ouargla		De 10h30 à 11h30
U. El Oued		De 11h30 à 12h30
U. Constantine 1		De 13h00 à 14h30
U. Constantine 2		De 14h30 à 16h00
U. Biskra	Mardi 09 février 2016	De 08h30 à 09h30
U. Tébessa		De 09h30 à 10h30
U. Souk Ahras		De 10h30 à 11h30
U. Guelma		De 11h30 à 12h30
U. Annaba		De 13h00 à 14h00
U. Khenchela		De 14h00 à 15h00
U. EAK Constantine		De 15h00 à 16h00
EPST Annaba	Mercredi 10 février 2016	De 08h30 à 09h30
U. El Tarf		De 09h30 à 10h30
EPSEG Annaba		De 10h30 à 11h30
ENSET Skikda		De 11h30 à 12h30
Ecole des mines Annaba		De 13h00 à 14h00
C.U. Mila		De 14h00 à 15h00
ENP + ENSB de Constantine		De 15h00 à 16h00

EPSEG Constantine	Jeudi 11 février 2016	De 08h30 à 09h30
CRBT + CRSTRA Biskra		De 09h30 à 10h30
U. Constantine 3		De 10h30 à 11h30
U. Skikda		De 11h30 à 12h30
<p>- Dimanche 14 février 2016 : (Journée réservée aux compléments des dossiers déposés les 07 et 08 février 2016)</p> <p>- Lundi 15 février 2016 : (Journée réservée aux compléments des dossiers déposés les 09 et 10 février 2016)</p> <p>- Mardi 16 février 2016 : (Journée réservée aux compléments des dossiers déposés le 11 février 2016)</p>		

N.B :

- Le Bordereau doit contenir la liste nominative des candidats.
- Les dossiers **des Enseignants/des Chercheurs** envoyés à la CRUEst doivent être organisés selon le canevas (3).
- Les dossiers **des Doctorants non salariés** envoyés à la CRUEst doivent être organisés selon le canevas (4).
- Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.
- Les dossiers doivent être envoyés avec un responsable des Relex (les dossiers envoyés avec les chauffeurs ne seront pas acceptés).
- Les dossiers hors délai ne seront pas acceptés.
- **On ne traite pas les dossiers avec les candidats.**
- Après étude des dossiers par la commission de la CRUEst, les compléments de dossiers doivent être ramenés par un responsable des Relex selon le calendrier ci-dessus.

P.J :

- Canevas (3) : fiche de contrôle des dossiers des Enseignants/des chercheurs postulants pour le programme boursier PNE 2016-2017.
- Canevas (4) : fiche de contrôle des dossiers des Doctorants non salariés postulants pour le programme boursier PNE 2016-2017.